

REGLEMENT DU JEU : « La Révolution Champignon ! »

Article 1 : Société organisatrice

Du 4 mars 2019 au 30 mars 2019, Pleurette, sise chez Euralimentaire, 1 rue du MIN de Lomme, 59290 LOMME – FRANCE – Tel : 06 12 29 – SIRET : 533 078 895 00018, organise dans l'enseigne E.Leclerc soit trois points de vente de celle-ci : Centre E.Leclerc Templeuve, Centre E.Leclerc Wattrelos et Centre E.Leclerc Lille-Fives, un jeu intitulé « La Révolution Champignon » Ce jeu avec obligation d'achat est accessible dans les 3 points de vente dénommés ci-dessus. Il est annoncé :

- en magasin sur des PLV (écrans, stop rayons, affiches)
- sur la page Facebook <http://www.facebook.com/LaRévolutionChampignon>

Article 2 : Conditions et modalités de Participation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, soumis à la législation française.

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (hors Corse), et détentrice d'une adresse e-mail.

À l'exclusion :

- du personnel de la société Pleurette, sociétés et filiales
- des sociétés participant à l'organisation du jeu,
- ainsi qu'aux membres de leur famille (même nom et même adresse).

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application de l'opération. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

POUR JOUER

1 – ACHETER UN POT DE LA GAMME LA REVOLUTION CHAMPIGNON

• Le participant doit acheter un pot de la gamme La Révolution Champignon « Façon Bolognaise » ou « Toast Party » dans un des 3 points de vente de l'enseigne de distribution E.Leclerc participante notamment le Centre E.Leclerc Templeuve, le Centre E.Leclerc Wattrelos et le Centre E.Leclerc Lille-Fives.

2 – COMPLETER UN FORMULAIRE.

• Le participant devra remplir le bulletin de participation présent sur le point de vente (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, code postal, ville, téléphone, adresse mail valide, nom du magasin où il a acheté le pot).

En remplissant le bulletin de participation, il participe au tirage au sort.

Il est possible de jouer autant de fois qu'il y a de tickets de caisse avec des produits « La Révolution Champignon ». Un seul participant par ticket de caisse (même nom et même adresse).

Il est impératif que chaque participant conserve sa preuve d'achat (ticket de caisse original de l'achat effectué entre le 4 mars 2019 au 30 mars 2019). Ils lui seront exigés s'il est tiré au sort. Si un participant joue plusieurs fois avec un même ticket de caisse et qu'il s'avère, après vérification de sa preuve d'achat, au cas où il serait tiré au sort, qu'il n'y a eu en réalité qu'un seul achat sur le dit ticket de caisse, qui en définitive ne permettait de participer qu'une seule fois au jeu, sa participation au Jeu sera alors considérée comme nulle.

TIRAGE AU SORT

Le 1^{er} Avril 2019, un tirage au sort aura lieu parmi les participants inscrits ayant rempli le bulletin de participation. Il sera effectué par « SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD, pour déterminer le gagnant du lot de la « Wonderbox – 2 personnes - séjour insolite », d'une valeur unitaire de 139,90 € TTC.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout

formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes, entraînera la nullité de la participation.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie écrite, au moyen d'un bulletin papier d'inscription proposé. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte. La société organisatrice limite l'envoi d'informations par participation gratuite à une par foyer (même nom et même adresse postale, le nom correspondant à l'adresse postale constituant un foyer). Si le participant est tiré au sort, il lui sera demandé de fournir une copie du mail qui lui a été adressé.

Article 3 : Dotations

La dotation mise en jeu est une « Wonderbox pour 3 jours insolites pour 2 personnes » d'une valeur totale de 139,90 € TTC :

Article 4 : Modification ou annulation du jeu

Pleurette se réserve :

* Le droit d'annuler ou de modifier le déroulement de ce jeu pour des raisons techniques et de mise à jour.

* De remplacer les lots proposés par des lots de nature et valeur équivalentes si des événements le rendent nécessaire.

Article 5 : Publication et remise des lots

Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} Avril 2019 et sera effectué par « SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD, chez qui le présent règlement a été déposé.

Le gagnant sera averti par mail, et devra envoyer par courrier dans un délai de 7 jours sa preuve d'achat (ticket de caisse original de l'achat effectué entre le 4 mars 2019 et 30 mars 2019, dans l'enseigne stipulée dans le formulaire de jeu).

Si le gagnant ne peut pas fournir les éléments demandés ci-dessus, leur lot sera attribué à un autre gagnant suppléant, dans l'ordre du tirage au sort effectué par l'huissier.

Chaque participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son adresse mail. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de non réception de l'email confirmant le gain. Le nom du gagnant sera publié sur les réseaux sociaux de la marque « La Révolution Champignon ».

Le gagnant de la « Wonderbox » recevra son cadeau par courrier à l'adresse postale indiquée dans leur formulaire d'inscription au jeu. cf dispositions précisées à l'article 3.

La société organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant. Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable en tout ou partie et ne peut être cédé à des tiers.

Article 6 : Autorisation du gagnant

Le gagnant autorise Pleurette à utiliser son nom et son image dans toutes actions de publi-promotion liées à l'opération sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 7 : Responsabilité et cas de force majeure

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de proroger (même après expiration du jeu) le jeu ou de modifier la nature du lot sans préavis.

La société organisatrice ne saurait être tenu pour responsable, si, pour quelque cause que ce soit, le jeu devait être annulé ou reporté.

Des additifs, ou des modifications nécessaires, à ce règlement peuvent être publiés avant ou pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et publié sur le site internet.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une quelconque mauvaise

utilisation des informations, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus...) occasionnée sur le système du participant, son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des problèmes inhérents à la communication via le site Internet www.larevolutionchampignon.fr ou du mauvais acheminement du courrier ou tout autre problème pouvant intervenir pendant toute la durée du jeu.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom ou adresse ou téléphone, il perdra alors le bénéfice de son lot.

En complément, il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La société organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants via le site www.larevolutionchampignon.fr.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens non-conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenus pour responsables d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Article 8 : Interprétation du règlement

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, son résultat et l'attribution du prix. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu ou liste des gagnants. Les organisateurs se réservent le droit de poursuivre en justice quiconque se sera rendu coupable d'une fraude à l'occasion du concours. Le présent règlement sera disponible sur le site Internet www.larevolutionchampignon.fr et pourra être consulté par tous les participants.

Article 9 : Vie privée

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018.

Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

1) Participation au jeu

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer au jeu et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

2) Les données personnelles recueillies

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir : nom, prénom, adresse postale (numéro de rue, code postal, ville, pays, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail).

3) La sécurité des données

Pleurette veille au respect des réglementations.

Elle protège les droits des participants dont elle possède les données.

Nos serveurs de stockage sont fiables et sécurisés.

Vos données sont protégées afin d'éviter leur perte, leur altération, leur détérioration ou utilisation malveillante.

Pleurette s'engage à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.

4) Droit des participants sur leurs données personnelles

Conformément à la Loi n°78-17 du 06 Janvier 1978, modifiée et à compter de son entrée en application le 25 Mai 2018 du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel.

En effet, en vertu de l'article 15 paragraphe 1 RGPD, vous avez le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données à caractère personnel vous concernant et qui ont été conservées.

Vous possédez en outre d'un droit de rectification (article 16 RGPD), d'un droit à l'effacement (article 17 RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (article 18 RGPD) de vos données à caractère personnel.

Comme indiqué ci-dessus, vous bénéficiez également d'un droit d'opposition en vertu de l'article 21 RGPD, si le traitement des données est fondé sur l'article 6 paragraphe 1 E ou F. Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition reste valable à l'avenir, à moins que le responsable ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts de la personne concernée.

Il est également ici rappelé que l'article 20 RGPD indique que vous disposez d'un droit à la portabilité des données si vous avez-vous-même fourni des données traitées.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre mort.

Lorsque le traitement de vos données à caractère personnel est effectué sur le fondement de votre consentement, vous pouvez retirer son consentement à tout moment et ce conformément à l'article 6 paragraphe 1A, ou à l'article 9 paragraphe 2A RGPD.

Vous pouvez à tout moment révoquer ce consentement avec effet dans le futur, sans que la licéité du traitement effectué en soit affectée.

Le participant ayant accepté de recevoir des offres peut s'opposer à tout moment à ce que ces données à caractère personnel soient utilisées à des fins de prospection. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à l'adresse suivante :

Pleurette – 1 rue du MIN – 59 160 LOMME

Vous pouvez également poser toutes vos questions concernant la collecte, le traitement et l'utilisation de vos données à caractère personnel en nous adressant un courrier à la même adresse, au responsable du traitement.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez « SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD. Il est consultable sur le site internet <http://www.huissier-59-lille.fr/> ».

La société organisatrice adressera par mail à titre gratuit le règlement à toute personne qui en fait la demande, conformément à l'article L121-38 du code de la consommation, à l'adresse suivante : <http://www.larevolutionchampignon.fr/jeuconcours>.